

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise		10 RUE JULES VALLES 43000 LE PUY EN VELAY		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET*		3 2 4 7 1 5 6 2 2 0 0 0 6 8		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le, 31/12/2012		
				N-1 31/12/2011		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	22 745	3 827
		Fonds commercial (1)	AH	AI		6 507
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	243 687	19 333
Immobilisations en cours		AV	AW		32 462	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	1 524	1 524	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	291 119	266 433	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	9 506	9 506
		Marchandises	BT	BU	6 361	547
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 039	3 039
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	27 105	27 105
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	92 700	92 700
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	113 392	113 392	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 088	1 088	
	TOTAL (III)	CJ	CK	253 194	252 646	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	LA	544 313	266 981	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		
				Créances :		

DMGD

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RCM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	25 169	20 966	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(16 909)	4 203	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	108 260	125 169	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 848		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 666	26 345	
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 602	46 203	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	86 954	81 215	
TOTAL (IV)	EC	169 072	153 764		
(V)	ED				
Ecarts de conversion passif*	EE	277 332	278 934		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	277 332	278 934		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	169 072	153 764	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 848			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DMGD
Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Nationale des R.C.P.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU

Néant *

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	765 973	FE	933	FF	766 907	864 434	
		FG	46 498	FH		FI	46 498	49 465	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	812 471	FK	933	FL	813 405	913 899	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	541 928	545 928	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	12 110	23 011	
	Autres produits (1) (11)					FQ	421 088	383 046	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 788 532	1 865 885
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	23 622	20 179	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	2 916	1 316	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		2 000	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 405 671	1 499 286	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	36 034	28 315	
	Salaires et traitements*					FY	216 499	202 451	
	Charges sociales (10)					FZ	85 251	79 847	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	13 059	15 351
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	547	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	15 649	13 003
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 799 251	1 861 751	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(10 719)	4 134	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 012	2 470	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	2 012	2 470	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10	15	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	10	15	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 001	2 455	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(8 718)	6 589	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 277 333 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 16 910 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/02/2013 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier

Règles et méthodes comptables

prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes

Membre de l'Ordre des

Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION « FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU »**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



- Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Nous attirons également votre attention sur l'importance des aides en nature estimées à 381 963 euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

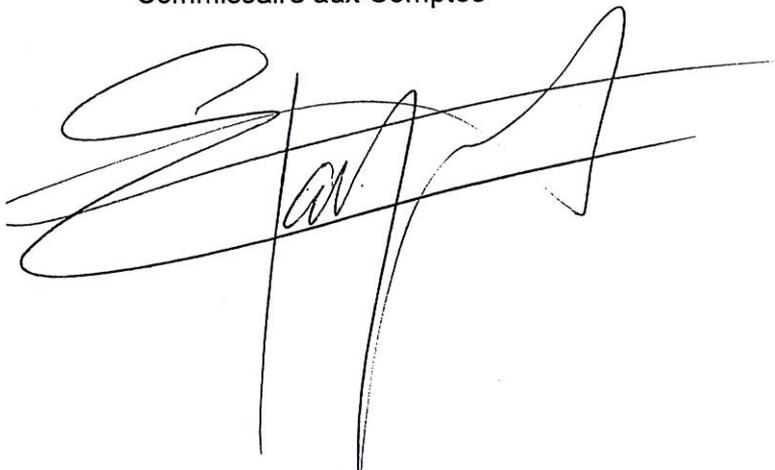
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu du bureau et dans les documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LE PUY EN VELAY
Le 23 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet DMGD

Gérard MARGERIT
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Margerit', written over a horizontal line.

Luc TOMATI
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Luc Tomati', written over a horizontal line.